



AVIS INTERNET

TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR

Afin de bénéficier de la technologie « blockchain » pour la souscription et la distribution de certains des fonds qu'elle gère, Tocqueville Finance a décidé de permettre l'inscription des parts C de l'OPC TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR à un dispositif d'enregistrement électronique partagé, géré par la société IZNES. Les parts inscrites à ce dispositif seront au nominatif pur s'agissant des souscripteurs qui y auront accès.

Par ailleurs, l'heure de centralisation des ordres de souscription et de rachat de Caceis Bank, en tant que dépositaire de l'OPC, a été modifiée : l'heure limite de centralisation des ordres de souscription et de rachat sera désormais à 14h30 (au lieu de 15 heures auparavant).

Dans ce contexte, les rubriques « Acteurs », « Caractéristiques des parts ou actions » et « Modalités de souscription et de rachat » des prospectus des OPC concernés sont modifiées.

Ces modifications, qui ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, entrent en vigueur le 30 mars 2023.

L'opération n'a pas pour conséquence de modifier le profil de rendement/risque, ni d'augmenter les frais.

Les autres caractéristiques de ces OPC demeurent inchangées.

Le prospectus et les documents d'informations clés (DIC) modifiés seront disponibles à compter du 30 mars 2023 sur le site internet de Tocqueville Finance : <https://www.tocquevillefinance.fr/fr>